

11 ans plus tard : le temps d'engendrer un successeur !

En 2004-2005 se déroulaient des négociations internationales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce en vue d'un Accord général sur le commerce des services (AGCS). Ces négociations étaient opaques, les mandats de négociation obscurs et il était impossible de connaître les possibles conséquences pratiques et concrètes de l'adoption de cet accord. Une chose toutefois était certaine, c'est que le but était une «libéralisation progressive» de toutes les activités de service à travers des «négociations successives qui auront lieu périodiquement en vue d'élever progressivement le niveau de libéralisation» (article 19-1). Il s'agissait donc d'ouvrir tout ce secteur à la concurrence internationale, en éliminant peu à peu les spécificités locales ou nationales, légales ou réglementaires.

Ce projet a succombé à une opposition publique très large, qui en Suisse avait notamment vu un nombre significatif de collectivités publiques, dont notre commune et le SIGE, se déclarer «zone hors AGCS», et face à l'impossibilité d'arriver à un accord selon les règles de l'OMC, une coalition des pays dits «émergents» et de ceux dits «en voie de développement» faisant barrage.

Les grandes entreprises multinationales de services n'ont pas renoncé, et ont obtenu que les gouvernements des USA et de l'UE relancent un projet très semblable, mais hors du cadre multilatéral de l'OMC. Ce projet intitulé Accord sur le Commerce des Services (ACS ou TISA selon son acronyme anglais) reprend les objectifs de son aîné: accélérer la privatisation dans tous les domaines, et empêcher toute forme de réappropriation publique d'une activité commercialisée ou privatisée.

Sans pouvoir être exhaustif, on notera :

- Il n'y aurait que des «fournisseurs de services», indépendamment de leur statut public ou privé, qui aurait droit à un traitement égal. Ainsi, il faudrait subventionner toute école privée, locale ou filiale d'une multinationale, au même titre que l'école publique... ou renoncer à tout financement ;
- Les monopoles publics (comme l'école publique) et les fournisseurs exclusifs de services, même au niveau régional ou local (comme le SIGE) seraient interdits, tout service devant être soumis à la concurrence ;
- Les normes en matière de sécurité et d'hygiène, les réglementations environnementales, la protection des consommateurs pourraient être abolies comme «entraves injustifiées au commerce» ;
- Enfin, les multinationales auraient le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux d'arbitrage privés, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats. Des cas de ce genre se sont déjà produits, mais ils seraient appelés à se multiplier : La société d'électricité suédoise Vattenfall, par exemple, a réclamé 3.7 milliards d'euros de dommages et intérêts à l'Allemagne, à la suite de la décision du gouvernement d'arrêter les centrales nucléaires du pays après l'accident de la centrale de Fukushima. Ce différent a été porté devant le Centre international de résolution des disputes d'investissements (ICSID), qui opère à Washington dans le giron de la Banque mondiale.

Un exemple encore. Des fuites, publiées par WikiLeaks, ont rendu public l'état de la négociation sur les services financiers. Malgré la crise de 2008 et les risques du secteur l'objectif est d'éliminer les limitations de la taille des institutions financières, les restrictions apportées aux activités bancaires, l'encadrement des transferts de fonds, les monopoles d'Etat, l'obligation de divulguer des opérations

dans les paradis fiscaux ou le contrôle des mouvements transfrontaliers de capitaux spéculatifs.

Le groupe Décroissance-Alternatives considère donc que l'ACS conduirait à déposséder les autorités démocratiquement élues, en particulier communales, de leurs prérogatives. C'est pourquoi, reprenant les termes de l'interpellation déposée en 2005, le groupe Décroissance-Alternatives pose à la Municipalité les questions suivantes:

1. **La Municipalité s'est-elle inquiétée de ces menaces et peut-elle nous faire part de ses réflexions ?**
2. **Comment se positionne la Municipalité face à la problématique du projet appelé Accord sur le Commerce des Services (ACS ou TISA) ?**

Une réponse écrite est demandée.

Pour le groupe Décroissance-Alternatives

Gilles Perfetta



Vevey, le 1er septembre 2016

Contact:

info@davv.ch

079 442 67 41